

N° 2025-015

**SUBVENTION DETR-DSIL 2025 / RÉAMÉNAGEMENT  
DU PARKING D'ACCÈS A LA BASE DE LOISIRS DES VERSANTS D'AIME,  
EN VUE DE L'IMPLANTATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Soucieuse de participer au déploiement des énergies renouvelables sur son territoire et afin de se conformer à la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023, qui impose l'installation d'ombrières photovoltaïques sur au moins la moitié de la surface des parkings de plus de 1 500 m<sup>2</sup>, la Communauté de communes Les Versants d'Aime (CoVA) a approuvé la promesse de bail emphytéotique administratif (BEA) avec le groupement Savoie ENR/GEG/OPALE, afin de leur mettre à disposition certaines parties de son domaine public au lieu-dit Le Gothard.

Préalablement à l'installation de ces deux centrales photovoltaïques de 500 kWc chacune (une 1ère installation de 500 kWc en vente totale et une seconde installation de 500 kWc dans une opération d'autoconsommation collective), il convient de réaliser des travaux de réaménagement du parking.

L'objectif est également d'améliorer l'accueil des visiteurs en organisant mieux les flux, en facilitant l'accès des PMR et secours et en créant une zone végétalisée avec des panneaux d'informations.

Ce projet peut être retenu au titre du Contrat Région et semble être éligible à la DETR-DSIL 2025, catégorie 1.4.

Une demande de subvention peut être faite auprès des services de l'Etat pour le financement des travaux jusqu'à 80%.

Le coût global de l'opération s'élève à 750 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Principaux postes de dépenses	Montant € HT	Ressources prévisionnelles	Montant prévisionnel de l'aide € HT
Travaux Préparatoires	40 000€	Etat DETR-DSIL 2025 (73,6%)	552 000 €
Travaux de terrassements	175 000 €		
Travaux de réseaux d'eaux pluviales	45 000 €		
Travaux de réseaux secs	50 000 €	Région CAR (6,4%)	48 000€
Travaux de revêtements de surface	325 000 €		
Travaux de mobilier urbain	80 000 €	Autofinancement CoVA - Fonds propres (20%)	150 000 €
Travaux paysagers	35 000 €		
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>750 000 €</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>750 000 €</b>

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le projet de réaménagement du parking d'accès à la base de loisirs des Versants d'Aime, en vue de l'implantation d'ombrières photovoltaïques,

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 750 000 € HT,

APPROUVE le plan de financement faisant apparaître la participation financière de 600 000 € de l'Etat et l'autofinancement de 150 000 € de la CoVA,

DEMANDE à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025 une subvention de 600 000 € pour la réalisation de cette opération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'EPCI,

AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.


FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX